

Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté

Fondation de coopération scientifique

Maison régionale de l'innovation

64 A rue de Sully

21071 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté

Fondation de coopération scientifique

Maison régionale de l'innovation

64 A rue de Sully

21071 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres du conseil d'administration de la Fondation de Coopération Scientifique
Bourgogne Franche-Comté

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le trésorier de la fondation le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation de coopération scientifique à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres du conseil d'administration appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Trésorier d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux fondations de coopération scientifique, et au Président, en relation avec le Trésorier, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président d'évaluer la capacité de la Fondation de coopération scientifique à poursuivre son exploitation, et au Trésorier de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation de coopération scientifique ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation de coopération scientifique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation de coopération scientifique à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 août 2020

Le commissaire aux comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés



Pierre-François ALLIOUX

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	338 233	316 116	22 117	0,30	49 673	0,57
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 543 364	1 322 606	220 759	3,03	347 548	3,99
Autres immobilisations corporelles	215 867	186 775	29 093	0,40	33 489	0,38
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	3 004 493	354 915	2 649 578	36,35	2 649 578	30,39
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	400		400	0,01	400	0,00
TOTAL (I)	5 102 357	2 180 412	2 921 946	40,08	3 080 688	35,33
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	168 387		168 387	2,31	82 500	0,95
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	39 201		39 201	0,54	1 000	0,01
. Personnel					49	0,00
. Organismes sociaux					139	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices					6 620	0,08
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 285 898	400 000	885 898	12,15	673 919	7,73
Valeurs mobilières de placement	46		46	0,00	46	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 086 520		3 086 520	42,34	4 398 756	50,45
Charges constatées d'avance	187 864		187 864	2,58	475 472	5,45
TOTAL (II)	4 767 915	400 000	4 367 915	59,92	5 638 501	64,67
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	9 870 273	2 580 412	7 289 861	100,00	8 719 188	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 000 000	13,72	1 000 000	11,47
Ecart de réévaluation				
Réserves	335 051	4,60	616 752	7,07
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	60 581	0,83	-281 701	-3,22
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports	510 000	7,00	1 020 000	11,70
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 675 741	36,70	2 767 846	31,74
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	4 581 373	62,85	5 122 897	58,75
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIEES				
. Sur subventions de fonctionnement	2 346 785	32,19	2 809 465	32,22
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	2 346 785	32,19	2 809 465	32,22
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	93 727	1,29	177 621	2,04
Autres	142 881	1,96	125 621	1,44
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	125 095	1,72	483 583	5,55
TOTAL(IV)	361 703	4,96	786 826	9,02
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	7 289 861	100,00	8 719 188	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNES				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2019
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2018
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	222 626		222 626	100,00	167 717	100,00	54 909	32,74
Montants nets produits d'expl.	222 626		222 626	100,00	167 717	100,00	54 909	32,74
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 556 723	699,25	1 736 636	N/S	-179 913	-10,35
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			731 361	328,52	1 341 972	800,14	-610 611	-45,49
Autres produits			510 001	229,08	510 007	304,09	-6	0,00
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges					1 686	1,01	-1 686	-100,00
Sous-total des autres produits d'exploitation			2 798 085	N/S	3 590 302	N/S	-792 217	-22,06
Total des produits d'exploitation (I)			3 020 712	N/S	3 758 018	N/S	-737 306	-19,61
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)			47 632	21,40	61 457	36,64	-13 825	-22,49
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			6 310	2,83	42 716	25,47	-36 406	-85,22
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			6 310	2,83	42 716	25,47	-36 406	-85,22
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion					16 635	9,92	-16 635	-100,00
Sur opérations en capital			55 369	24,87	105 165	62,70	-49 796	-47,34
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			55 369	24,87	121 799	72,62	-66 430	-54,53
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			3 130 022	N/S	3 983 991	N/S	-853 969	-21,43
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					-281 701	-167,95	281 701	-100,00
TOTAL GENERAL			3 130 022	N/S	4 265 692	N/S	-1 135 670	-26,61
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			123 907	55,66	158 427	94,46	-34 520	-21,78
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			191 038	85,81	294 303	175,48	-103 265	-35,08
Services extérieurs			148 133	66,54	128 131	76,40	20 002	15,61
Autres services extérieurs			285 576	128,28	420 097	250,48	-134 521	-32,01
Impôts, taxes et versements assimilés			49 211	22,10	51 993	31,00	-2 782	-5,34
Salaires et traitements			551 885	247,90	614 765	366,55	-62 880	-10,22
Charges sociales			212 881	95,62	261 031	155,64	-48 150	-18,44
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association			919 034	412,82	1 540 980	918,80	-621 946	-40,35

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	282 426	126,86	325 305	193,96	-42 879	-13,17
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	237 912	106,87	41 029	24,46	196 883	479,86
Autres charges	199	0,09	31	0,02	168	541,94
Total des charges d'exploitation (I)	3 002 202	N/S	3 836 092	N/S	-833 890	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)	47 632	21,40	61 457	36,64	-13 825	-22,49
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			10 000	5,96	-10 000	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			354 915	211,62	-354 915	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)			364 915	217,58	-364 915	-100,00
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	19 606	8,81	3 228	1,92	16 378	507,37
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 069 440	N/S	4 265 692	N/S	-1 196 252	-28,03
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	60 581	27,21			60 581	N/S
TOTAL GENERAL	3 130 022	N/S	4 265 692	N/S	-1 135 670	-26,61

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS :

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

TOTAL

CHARGES :

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens et services
Prestations
Personnel bénévole

TOTAL

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

La Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté est un pôle de recherche et d'enseignement supérieur constitué sous la forme d'une fondation de coopération scientifique au sens de l'article L 344-1 du code de la recherche. Elle a été créée par le décret du 15 décembre 2010 portant approbation des statuts.

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 289 861 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 60 581 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les dotations consommables sont reprises et virées au compte de résultat selon le rythme suivant :

- Conformément aux statuts, les dotations des membres fondateurs et des membres associés sont reprises pour 1/10ème par an car elles sont destinées à soutenir les projets d'investissements d'avenir sur 10 ans.
- Les dotations de type dons / mécénats d'entreprises sont reprises en fonction des durées prévues dans les conventions respectives (1/5ème par an pour les conventions déjà signées).

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 5 102 357 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	271 459	66 774		338 233
Immobilisations corporelles	4 710 160	56 911	3 346	4 763 725
Immobilisations financières	400			400
TOTAL	4 982 019	123 685	3 346	5 102 357

Amortissements et provisions d'actif = 2 180 412 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	221 786	94 330		316 116
Immobilisations corporelles	1 679 545	188 096	3 346	1 864 295
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 901 331	282 426	3 346	2 180 412

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels progiciels	338 233	316 116	22 117	de 1 à 5 ans
Instal.spécialise/sol d autrui	33 266	27 767	5 499	de 6 à 9 ans
Mater.outillage	1 510 098	1 282 623	227 475	5 ans.
Installations et agencements	14 264	11 878	2 386	de 3 à 9 ans
Mat.bureau & informa	191 282	165 556	25 726	de 3 à 5 ans
Mobilier	10 321	9 340	981	de 5 à 6 ans
Matériel med en cours imappi	3 004 493	0	3 004 493	Non amortiss.
Dépôts et cautionnements	400	0	400	Non amortiss.
TOTAL	5 102 357	1 813 280	3 289 077	

Le montant du matériel médical en cours IMAPPI représente les sommes versées sur le prototype d'appareil d'imagerie médicale dans le cadre de l'investissement d'avenir Equipex-IMAPPI.

Sur l'exercice 2018, une provision pour dépréciation a été constatée sur ce matériel pour 355 K€ ; c'est-à-dire à hauteur de la perte latente liée à la TVA non récupérable et non financée sur le projet IMAPPI. Cette provision a été maintenu en 2019.

Etat des créances = 1 681 350 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant & charges d'avance	1 681 350	1 681 350	
TOTAL	1 681 350	1 681 350	

Les créances se composent essentiellement des subventions ANR (873 K€), des dotations des membres fondateurs (320 K€) et des entreprises partenaires (80 K€).

Charges constatées d'avance = 187 864 E

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à l'exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Provisions pour dépréciation = 400 000 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	400 000				400 000
Comptes financiers					
TOTAL	400 000				400 000

La dépréciation à l'ouverture est relative à un risque de non-paiement de dotation pour le membre fondateur AGROSUP (80K€), CHU DIJON (100k€), CHU BESANCON (100k€), l'entreprise partenaire DIJON CEREALES (80K€) et le membre fondateur UTBM (40k€). Aucun nouvel élément n'est à signaler sur l'exercice.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 361 703 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	93 727	93 727		
Dettes fiscales & sociales	142 881	142 881		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	125 095	125 095		
TOTAL	361 703	361 703		

Charges à payer par postes du bilan = 93 741 E

Charges à payer	Montant
Emprunt. & dettes établ. de crédit	
Emprunt & dettes financières div.	
Fournisseurs	34 191
Dettes fiscales & sociales	59 549
Autres dettes	
TOTAL	93 741

Produits constatés d'avance = 125 095 E

Les produits constatés d'avance sont composés :

- à hauteur de 78 K€ de la quote part de la subvention ANR TALENT CAMPUS qui est répartie au prorata temporis sur la durée totale du projet, soit jusqu'au 31/12/2021.
- à hauteur de 47 K€ de la quote part de la subvention ANR OSCILLATOR IMP qui est répartie au prorata temporis sur la durée totale du projet, soit jusqu'au 31/12/2022.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Subventions d'investissement = 2 675 741 E**

Les subventions d'investissement sont composées de :

- La dotation reçue de l'ANR pour le financement de l'investissement EQUIPEX – IMAPPI pour 3 805 093 € à la date de clôture dont 36 736 € ont fait l'objet d'une convention de reversement annuelle au CGFL. La quote-part virée au résultat représente 1 473 222 € à la date de clôture.
- Une aide versée de l'INSERM pour le financement d'un équipement sur le projet LABEX – LIPSTIC pour 258 336 € dont la quote-part virée au résultat représente 223 357 € à la date de clôture.
- La dotation reçue de l'ANR pour le financement de l'investissement EQUIPEX – OSCILLATOR IMP pour 308 892 € à la date de clôture dont l'activation n'a pas encore été effectuée.

Fonds dédiés = 2 346 785 E

Le détail de cette somme est présenté, ci-après, dans la partie « subventions de fonctionnement et engagements à réaliser ».

Les fonds dédiés représentent principalement, pour l'exercice 2019, les ressources affectées aux projets d'investissement d'avenir non consommées.

Les sommes inscrites seront reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- INFORMATIONS RELATIVES AUX DOTATIONS :

Tableau de suivi des dotations

Détail par type de dotations	Solde début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde fin exercice
DOTATION CONSOMPTIBLE	1 020 000	0	510 000	510 000
DOTATION NON CONSOMPTIBLE	1 000 000	0	0	1 000 000
TOTAL	2 020 000	0	510 000	1 510 000

- POLITIQUE D'ABONDEMENT DES DOTATIONS :

La fondation de coopération scientifique Bourgogne Franche Comté a considéré que la dotation consomptible des membres fondateurs était destinée à soutenir les projets d'investissement d'avenir sur 10 ans.

Pour cela, la dotation globale consomptible est reprise et virée au compte de résultat pour 1/10^{ème} par an à compter de la clôture de l'exercice précédent.

Détail des fonds associatifs

Partenaires	Engagement global (OB)	Versement reçu sur 2019	Part affectée sur 2019
Dotation Fondateurs			
Université Bourgogne	500 000	0	50 000
Université Franche-Comté	500 000	0	50 000
CHU DIJON	500 000	0	50 000
CHU BESANCON	500 000	0	50 000
Ecole Nationale Supérieur des Métiers de la Mécanique	200 000	0	20 000
AgroSup Dijon	200 000	0	20 000
Centre Georges François Leclerc	200 000	0	20 000
Etablissement Français du Sang	200 000	0	20 000
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	200 000	0	20 000
TOTAL FONDATEURS	3 000 000	0	300 000
ETAT	2 000 000	0	200 000
DOTATION NON CONSOMPTIBLE	(1 000 000)		(100 000)
TOTAL FONDATEURS + ETAT	4 000 000	0	400 000

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Dotation Membres associés**

Conseil Régional Bourgogne	300 000	0	30 000
Conseil Régional Franche-Comté	300 000	0	30 000
Ville de Besancon	200 000	0	20 000
Pays de Montbéliard	50 000	0	5 000
Grand Dijon (1)	200 000	0	25 000
TOTAL	1 050 000	0	110 000

- (1) La signature de la convention du Grand Dijon n'ayant eu lieu qu'en 2013, la dotation sera reprise en 8 ans, durée moyenne restante des Projets d'Investissements d'Avenir.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 6 310 € sur l'exercice 2019. Conformément aux statuts de la fondation, ils représentent les intérêts générés par les placements des sommes reçues des fondateurs, des partenaires, des mécènes et de l'ANR.

Subventions de fonctionnement et engagements à réaliser

PROJETS	Subventions de fonctionnement affectées 2019 (A)	Dépenses 2019 (B)	Engagements 2019 restants à réaliser (A-B)	Engagements antérieurs restants à réaliser (C)	Fonds virés à la FCS sur décision du CA(D)	Fonds dédiés au 31/12/2019 (A-B+C-D)
IMAPPI	158 034	174 826	- 16 792	1 598 098		1 581 306
LIPSTIC	745 957	530 280	215 677	- 53 442		162 235
ACTION - EIPHI	260 386	405 357	- 144 971	563 293		418 322
TALENT CAMPUS	303 943	708 873	- 404 930	578 113		173 183
OSCILLATOR IMP	39 070	203 738	- 164 668	69 961		- 94 707
TOTAL	1 507 390	2 023 074	- 515 684	2 756 023		2 240 339
AG2R TC	45 833	24 991	20 842	- 10 497		10 345
ERASMUS TC	2 050	657	1 393	-		1 393
TOTAL	1 555 273	2 048 722	- 493 449	2 745 526	-	2 252 077

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	12 832
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	12 832

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	11
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	1
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	12

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 187 864 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	187 864
TOTAL	187 864

Charges à payer = 193 220 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues (408100)	34 191
TOTAL	34 191

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provision congés payés (428230)	37 447
Charges sur provision congés payés (438200)	19 453
Etat - charges à payer (448600)	2 649
TOTAL	59 549

Produits constatés d'avance = 125 095 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	125 095
TOTAL	125 095

Annexes aux comptes annuels (suite)

ENGAGEMENT HORS BILAN

Engagements reçus

Convention attributive d'aide n° ANR-10EQPX-05-01 : dans le cadre de l'action EquipEx IMAPPI, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 7 292 K€. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement est de 872 K€.

Convention attributive d'aide n° ANR-11IDFI-0035 : dans le cadre de l'action Idefi TALENT CAMPUS, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 5 300 K€. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement est de 530 K€.

Convention attributive d'aide n° ANR-11EQPX-0033: dans le cadre de l'action EquipEx OSCILLATOR IMP, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 4 200 K€. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement est de 70 K€.

Convention attributive d'aide n° ANR-11-LABX-0021-01 : dans le cadre de l'action Labex LIPSTIC, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 6 000 K€. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement est de 673 K€.

Convention attributive d'aide n° ANR-11-LABX-0001-01 : dans le cadre de l'action Labex ACTION, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 8 000 K€. Au 31 décembre 2019, la FCS BFC a reçu une somme globale de 6 478 218 euros. Suite à la signature d'un avenant entre la FCS BFC et l'UBFC dans le cadre du projet EUR EIPHI venant se substituer au projet ACTION, la FCS BFC ne sera plus destinataire des fonds de l'ANR quant au solde de versement à recevoir. En sa qualité de porteur de projet, UBFC est l'établissement destinataire de l'ensemble des fonds restant à recevoir du projet EUR EIPHI.

Engagements donnés

Convention de reversement de l'aide attribuée par l'ANR (ANR-10-EQPX-05-01) dans le cadre du projet Equipex IMAPPI. En 2013, une convention a été signée entre la FCS et l'établissement partenaire CGFL afin de définir les conditions de reversement d'une partie de l'aide attribuée par l'ANR. La FCS s'est engagée à reverser au CGFL une somme de 777 K€. Cette somme a été totalement soldée durant l'exercice 2019.

Par avenant signé le 10 décembre 2019, la FCS s'est engagée à reverser au CGFL les échéances annuelles pour 2 années supplémentaires 2020 et 2021 soit un engagement supplémentaire de 226 K€. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement global est donc de 226 K€.

Convention de financement des Fédérations hospitalo-universitaires de Bourgogne Franche Comte. En 2014, une convention a été signée entre la FCS et les 2 CHU (de Dijon et de Besançon) afin de définir les conditions de versement de la dotation qui permettra l'embauche de personnels en charge du développement du projet et de la recherche de financements extérieurs. La FCS s'est engagée à verser à chacun des deux CHU une somme de 175 k€ soit un total de 350 k€. Au 31 décembre 2018, le solde de cet engagement était à néant. En 2019, une nouvelle convention dont l'objet est identique a été signée le 21 février 2019. La FCS s'est engagée à verser à chacun des deux CHU une somme de 35 K€ par an, soit un engagement total de 140 K€ pour 2019 et 2020. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement est de 70 K€.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Passifs éventuels

Les projets Labex LIPSTIC et Idefi TALENT CAMPUS comptent dans leurs effectifs plusieurs salariés embauchés en contrat à durée indéterminée. Compte tenu de la date de fin théorique de ces projets respectivement au 31/12/2019 (avec prolongation du financement des salaires au 31/12/2020) et 31/12/2021, le versement des indemnités de licenciements constitue un passif éventuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Estimation des effets financiers :
L'indemnité de licenciement et préavis qui seraient dues à l'ensemble des 6 CDI (2 pour le projet Lipstic et 4 pour le projet Talent Campus) évoqués ci-dessus s'élèvent à 124 K€ à la date du 31/12/2020. Les indemnités ne seraient pas soumises à cotisations sociales.
- Remboursement éventuel :
Les indemnités de licenciement ne sont pas éligibles au budget ANR. Aucun remboursement ne saurait être envisagé.

Evènements postérieurs à la clôture

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet évènement.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers possibles sur l'activité de la fondation qui semblerait toutefois ne pas être trop impactée compte tenu de son modèle économique.